



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE VENDREDI 19 MAI 2023
À 13H51 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire suppléant Patrick Mathieu ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers Jérôme Pomerleau et Kevin Pomerleau.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire suppléant, Patrick Mathieu.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL
 - 3.2 DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA TENUE DE REGISTRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2023-490
 - 3.3 DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA TENUE DE REGISTRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2023-496
4. TRAVAUX PUBLICS
 - 4.1 OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES PONCEAUX
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1 PRIMEAU 2019-2023
 - 5.2 PRIMEAU 2023
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Patrick Mathieu, maire suppléant, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2023-05-7742 IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1. ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

R-2023-05-7743 IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 8 mai 2023 soit adopté tel que rédigé.

3.2 DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA TENUE DE REGISTRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2023-490

Sandra Bernard, greffière, dépose les résultats d'une tenue de registre concernant le règlement numéro 2023-490 décrétant une dépense et un emprunt de 1 796 000,00 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales pour la 17^e Avenue et la 21^e Avenue. Résultat : aucune signature n'a été reçue et comptabilisé lors de cette tenue de registre le 12 mai 2023.

3.3 DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA TENUE DE REGISTRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2023-496

Sandra Bernard, greffière, dépose les résultats d'une tenue de registre concernant le règlement numéro 2023-296 décrétant un emprunt et une dépense de 460 000,00 \$





pour l'acquisition d'un chargeur sur roues. Résultat : aucune signature n'a été reçue et comptabilisé lors de cette tenue de registre le 16 mai 2023.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES PONCEAUX

7CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder au remplacement de plusieurs ponceaux et a demandé plusieurs prix ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu les prix suivants (tous les prix sont avant les taxes) :

- Réal Huot inc. : 78 283,80 \$
- Wolseley Canada inc. : 78 333,31 \$
- J.U.Houle Ltée : 79 089,92 \$

R-2023-05-7744 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat de fabrication tel que décrit au document soumis par Réal Huot inc., pour un montant de 78 283,80 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin afin de procéder à cette entente ;

QUE la somme soit payée à même le règlement d'emprunt numéro 2023-492.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 PRIMEAU 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville a souscrit au programme PRIMEAU 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau programme PRIMEAU 2023 est plus avantageux pour la Ville ;

R-2023-05-7745 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville autorise Serge Vallée, directeur général, à retirer la souscription de la Ville au programme PRIMEAU 2019-2023 et à signer les documents nécessaires à cette fin.

5.2 PRIMEAU 2023

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère ;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

R-2023-05-7746 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux ;

QUE la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux ;





QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023 ;

QUE la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts ;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023 et mandate Serge Vallée, directeur général, ou Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, pour procéder à ce dépôt et signer les documents requis.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2023-05-7747 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 13h58

PATRICK MATHIEU, Maire suppléant

SANDRA BERNARD, greffière

